

**Inspection de l'Éducation nationale
Circonscription de Fontaine Vercors
DSDEN de l'Isère**

1 rue Joseph Chanrion
38000 GRENOBLE
tel. : 04 56 85 58 95
courriel : ce.0382168a@ac-grenoble.fr
<http://www.ac-grenoble.fr/ien.fv/>

L'inspectrice de l'Éducation nationale

à

**mesdames et messieurs les directrices et directeurs d'école
mesdames et messieurs les enseignants
mesdames les membres du RASED
mesdames les enseignantes UPEAA**

**Note d'information n°6 2018-2019
Protocole de gestion de crise – élèves à besoins éducatifs particuliers**

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Circulaire de rentrée – école inclusive n° 2019-088 du 5-6-2019

Vademecum – Le Pôle inclusif d'accompagnement localisé – Rentrée 2019

Cette note d'information a pour objet de vous apporter des pistes dans le cadre d'un protocole de gestion de crise de débordement d'élèves à besoins éducatifs particuliers.

Le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse a fait de l'école pleinement inclusive une priorité de la rentrée 2019. En ce sens, une circulaire de rentrée spécifique est consacrée à ce sujet et rappelle les actions et les moyens qui seront mis en œuvre dès le mois de septembre. Dans chaque département, un service Ecole inclusive est créé au sein de chaque DSDEN. Ce service existe déjà sur le département de l'Isère. Six circonscriptions dont la circonscription de Fontaine Vercors entreront dans le dispositif Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL). Il s'agit de mieux organiser et coordonner les moyens d'accompagnement des élèves et des familles en anticipant les besoins pour une plus grande réactivité.

Au sein des écoles, le comportement de certains élèves peut mettre en difficulté l'enseignant et l'équipe et générer de l'inquiétude. Il est nécessaire d'organiser des conseils des maîtres spécifiques pour travailler autour de la prise en charge de ces élèves et ce, plusieurs fois dans l'année pour permettre les régulations nécessaires. Si l'adaptation pédagogique et la valorisation des compétences de ces élèves sont essentielles, elles ne sont pas suffisantes et une réflexion d'équipe permet d'anticiper une prise en charge rapide et sécurisante pour tous.

Pour vous aider à gérer ces situations, l'équipe du pôle ressource de la circonscription de Fontaine Vercors en lien avec la circonscription ASH sud a travaillé autour de cette question et vous propose un protocole utile dans la prise en charge de l'élève en crise de débordement ainsi que des ressources. Il s'agit d'aider les équipes à prendre le recul nécessaire face à ces crises pour structurer et rendre cohérente la prise en charge immédiate et anticiper les prises en charge ultérieures.

- Fiche 1 : en cas de première crise – quelle organisation ? Quels gestes ?
- Fiche 2 : en cas de crises récurrentes.
- Des documents ressources élaborés par la DSDEN de l'Ariège vous sont également proposés et vous aideront à analyser ces situations.
 - annexe 1 : guide d'aide et d'évaluation de crise
 - annexe 2 : repères attitudes en cas de crise
 - annexe 3 : identifier les 5 phases du processus de crise
 - annexe 4 : pour assurer la sécurité affective et cognitive de l'élève

L'ensemble de ces ressources doit pouvoir être accessibles à tous les membres de l'équipe éducative et fera l'objet d'une présentation en conseil des maitres dès la rentrée scolaire. Un point climat scolaire et relations aux familles sera mis à l'ordre du jour de votre premier conseil d'école. Il permettra de répondre aux interrogations des familles concernant la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Ne jamais oublier que la prise en charge de ces élèves est un travail d'équipe élargie associant également les familles sans oublier l'élève lui-même. Il s'agit avant tout d'avancer tous ensemble dans la même direction.

L'inspectrice de l'Éducation nationale
Anne-Marie Debaud

